

# CANDIDATS À L'ÉLECTION DU CONSEIL DES MAISONS DE VENTE



## Titulaire

### Louise de CAUSANS-FLOBERT 40 ans

Commissaire-priseur salariée au sein de la Maison Tajan et ayant vécu huit ans à l'étranger (Amsterdam et Londres)

Expérience pluridisciplinaire au sein de diverses institutions muséales et d'offices judiciaires (Artus Enchères, Guillaume Le Floc'h)



## Suppléant

### Christophe LUCIEN 58 ans

Commissaire-priseur gérant de maison de vente et d'office judiciaire

Fort d'une longue expérience, ayant siégé dans différents organes représentatifs de la profession. Trilingue

Qui aurait pu présager que l'**attractivité de la France**, en tant que place financière internationale, connaîtrait le développement considérable que nous connaissons, au détriment du Royaume-Uni et d'autres places européennes ? La France, nouveau hub européen, voit de plus en plus affluer des milliers de cadres de la finance internationale.

La suprématie britannique sur ce plan n'était pas la fatalité dont les fâcheux nous ont rebattu les oreilles. En outre, la nouvelle attractivité de la France ne s'explique pas seulement par le Brexit. Plusieurs réformes d'envergure, menées par les pouvoirs publics, accélèrent le mouvement.

Cela signifie que l'on peut croire en la capacité de nos maisons de vente à faire de la France **la plaque tournante européenne du marché** des ventes aux enchères mobilières. Les nouvelles attributions du Conseil des Maisons de Vente constituent un **levier** devant permettre de **convaincre** les pouvoirs publics de procéder aux réformes indispensables à l'**expansion** de ce marché. S'inspirer des mesures qui assurent le succès de la place financière française, en concertation avec les organes représentatifs de la profession, n'est pas hors de portée.

*« Notre binôme, très complémentaire, est déterminé à représenter une profession dans sa diversité et à mener à bien différents engagements que nous avons l'honneur de vous soumettre, selon les trois attributions principales du Conseil des maisons de vente. »*

---

## I. LE CMV : SOUTIEN ET PROMOTION DE L'ACTIVITÉ DE VENTES VOLONTAIRES

Le Conseil des maisons de vente s'efforcera à moderniser la régulation du marché de l'art par ses actions :

**MODERNISER** Accélérer la modernisation de notre métier et développer de nouveaux marchés de ventes aux enchères (des biens incorporels, inventaires de successions, de tutelle)

**UNIR** Reserrer les liens avec les métiers juridiques partenaires (notaires, experts près des tribunaux, magistrats, Domaines) et les autorités culturelles en mettant en exergue nos compétences spécifiques

**PROTÉGER** Revalorisation et protection de notre titre de commissaire-priseur dont le rôle essentiel au marché de l'art garantit transparence, sécurité et responsabilité (carte professionnelle)

**DÉFENDRE**

- Défense et développement de notre modèle français de ventes volontaires aux enchères publiques face aux concurrents étrangers et maintenir le respect strict du terme des ventes aux enchères. Avec le développement des réseaux sociaux et de sites de courtage en ligne, ce type de ventes est de plus en plus détourné sur internet par des sociétés ou des personnes non habilitées
- Lutter contre toute forme de concurrence déloyale

**SÉCURISER**

- Fichier des mauvais payeurs : accroître la sécurité des transactions lors des ventes aux enchères dans l'espace européen en collaborant plus efficacement avec les banques et les maisons de vente étrangères
- Favoriser les échanges d'informations pour lutter efficacement contre le trafic illicite des biens culturels en rétablissant un lien de confiance avec l'OCBC et les services culturels compétents

**ASSOULIR**

- Registres de tous ordres : CITES, durée et taux de droit de suite, réclamation des documents d'archives, droit de reproduction des œuvres d'art dans les catalogues et publicités
- Simplification des procédures : livres de police, délais de délivrance des passeports de biens culturels

**TRANSFORMER** *Volonté de transformer notre fiscalité démotivante en une fiscalité incitative*

- En finir avec un taux de TVA à l'importation oscillatoire
- Élargissement des déductions fiscales en faveur du mécénat et de l'acquisition d'œuvres d'art par les entreprises et les particuliers
- Réduction des taxes sur les métaux précieux, fixation d'un taux de taxe forfaitaire différent pour les biens vendus hors Union Européenne
- Diminution du taux de cotisation au CMV (gestion maîtrisée du budget)

---

## II. LE CMV : GARANT DE LA FORMATION D'EXCELLENCE DES FUTURS COMMISSAIRES-PRISEURS

Ce nouveau CMV doit être en mesure de **répondre** efficacement à toutes les **questions pratiques** tant d'ordre administratif, comptable ou réglementaire que peuvent se poser les commissaires-priseurs et leurs collaborateurs. Notre binôme sera à votre écoute, non partisane afin d'éviter toute dérive dans l'unique souhait de défendre et de redynamiser notre profession, qui nous est si chère.

Ce Conseil devra continuer à guider et accompagner les nouvelles structures en instaurant un **guide** accessible et pratique d'**installation** pour les **reprises** et pour les **créations**. Les jeunes créateurs pourront être accompagnés durant tout le process par une **personne référente** au sein du CMV.

Nous avons la volonté de créer des événements fédérateurs tel qu'un **Congrès** en province et à Paris, séminaires, tables rondes régulières, aux fins de cimenter la **confraternité** et anticiper les évolutions du marché.

Nous souhaitons instaurer une **veille juridique** accessible et compréhensible par tous. Afin de faciliter la visibilité et la compréhension des textes, il rédigera un **Code des Maisons de vente** (version numérique).

La qualité de la sélection des élèves, de leur formation et du diplôme sont un élément essentiel de l'expansion du marché français. Ils sont gage de **qualité, sérieux et rigueur**. La **formation** doit devenir **équivalente** à celle d'une **grande école**.

D'immenses progrès ont été opérés par le CVV ces dernières années. Il faut poursuivre en ce sens. Les cours pratiques doivent prendre le pas sur la théorie. La maîtrise de la **gestion d'entreprise** et de la **comptabilité**, la **digitalisation**, l'art oratoire sont essentiels. Le CMV doit motiver la généralisation de la création de chaires d'arts décoratifs au sein des cursus universitaires d'Histoire de l'Art.

Face à la nouveauté offerte aux commissaires-priseurs de réaliser des ventes aux enchères publiques des biens **meubles incorporels** (droits d'auteur, brevets, licences, NFT), il est nécessaire d'offrir des **formations adaptées et techniques** sur ce sujet afin que tout confrère puisse développer ce nouveau marché porteur.

---

## III. LE CMV PRÉVIENT ET CONCILIE LES DIFFÉRENDS - EXAMINE LES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

Le Conseil des Maisons de vente doit être plus que jamais un **organe de prévention** des conflits en se positionnant **comme médiateur de différends avant d'être juge**.

L'intervention en premier recours du commissaire du gouvernement n'est pas toujours nécessaire, le CMV doit privilégier dans un premier temps un échange simple et le dialogue avec le client pour une résolution rapide du problème et éviter une procédure longue et coûteuse. Le commissaire du gouvernement sera saisi que lors de contentieux plus délicats et complexes.

Nous tâcherons de faire respecter **de manière juste** et impartiale les règles de bonne conduite à travers un **code déontologique adapté**.

**VOTEZ !**

Jeudi 29 juin 2023



*Croyez en notre sincère volonté de défendre et de redynamiser notre profession dans sa diversité, afin de restituer à ce marché de l'art français la place qu'il a autrefois occupée.*

